VENTES A L'ENCAN. || VENTES A L'ENCAN. || VENTES A L'ENCAN.

Par Louis A. Richards, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

GRANDE OCCASION SANS PRECEDENT POUR LES PLACEURS ET LES CAPITALISTES.

La Banque Métropolitaine vs l'Association de Brasserie Nouvelle-Orléans.

No 47,534—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS—DIVISION C.

En vertu d'un ordre de vente rendu et signé par l'Hon. John St-Paul, juge, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, daté le 1er juin 1899, et amendé par la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, délivré le 21 juin 1899 et enregistré dans ladite Cour Civile de District le 3 juin 1899, et de plusieurs ordres de Cour datés respectivement le 1er juin, le 1er juin, le 12 juin, le 12 juin, le 27 juin, le 14 juillet, le 17 juillet, le 17 juillet, le 18 juillet, le 18 juillet, le 23 juillet 1899, je procéderai de vendre, etc., commençant le

Jeudi, le 24ème jour d'Août 1899,

à midi, et continuant de jour en jour s'il est nécessaire, à la Salle des Odd Fellows, No 528 rue du Camp, vis-à-vis la Place Lafayette, Premier District de cette Ville,

Toutes les propriétés de l'Association de la Brasserie Nouvelle-Orléans, meubles et immeubles, comprenant Six Magnifiques Brasseries, connues comme la

BRASSERIE CRESCENT CITY, BRASSERIE LAFAYETTE, BRASSERIE LOUISIANA, BRASSERIE PELICAN, BRASSERIE SOUTHERN, BRASSERIE WECKERLING,

Ensemble avec une grande quantité d'autres Propriétés Foncières dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ailleurs, et toutes les Machines et Dépendances desdites Brasseries, Animaux, Véhicules, Meubles de Bureau, Bière, Tonnellerie, Comptes, Réclamations, Billets à recevoir, Jugements, Billets, Marques de Fabriques, Glacières, etc., le tout plus ou moins, complètement décrit dans l'inventaire enregistré et en ceci ci-après décrit, à savoir :

1

Usine de la Brasserie Crescent City.

L'usine entière et la propriété de la Crescent City Brewing Company, comprenant les propriétés foncières ci-après décrites avec droits, voies, privilèges et servitudes qui s'y trouvent ou y appartiennent en quelque sorte, y compris les machines, les bouilloires, pompes, machines à glace, appareils à brassage et les attachements et servitudes qui s'y trouvent et y appartiennent, situées dans le Second District de cette ville, comme suit, à savoir—

Un certain ilet de terre situé dans le second District de cette ville, désigné par le numéro municipal 188, borné par l'avenue Canal, (anciennement rue du Canal) et les rues Claiborne, Robertson et Douane, mesurant en mesure américaine, deux cent cinquante-cinq pieds deux pouces et quatre lignes de face à l'avenue Canal, trois cent treize pieds, quatre pouces de face à la rue Claiborne deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue Douane, et trois cent treize pieds quatre pouces de face à la rue Robertson, d'après le plan et le certificat de voierie, faite par A. De Armas, Député Voyer de cette ville, datés les 4, 5 et 6 septembre 1887 et attachés à un acte de vente de Mme I. S. Wood et autres à la Crescent City Brewing Company.

Toutes propriétés de la Crescent City Brewing Company, qui ont été acquises par la New Orleans Brewing Association, d'après un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire de cette ville, à la date du 17 mai, A. D. 1890.

Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques (cimentées), substantielle et très décorative, s'étendant à travers l'ilet et faisant face aux avenues Canal et Claiborne et la rue N. Robertson. Cette bâtisse est subdivisée en trois parties: la brasserie, de 5 étages, la bâtisse de la bouilloire et des machines, de 3 étages, et caves réfrigérantes de 4 étages; le tout pourvu des ascenseurs nécessaires, machines et dépendances nécessaires pour l'opération avec succès d'un grand établissement. Les autres bâtisses sur le terrain comprennent une chambre de bouilloires (3 grandes bouilloires), tonnellerie en briques, remise et forge en briques, et 6 hangars pour magasins, écurie, etc., aussi 2 très grands hangars pour wagons bureau, chambre de harnais, etc., etc., grande cour avec portes cochères sur 3 rues.

2

Branche de l'Usine Lafayette

L'usine entière et la propriété de la Compagnie de la Brasserie Lafayette, comprenant les propriétés foncières ci-après décrites, avec droits, voies, privilèges et servitudes qui s'y trouvent ou y appartiennent en quelque sorte, y compris les machines, bouilloires, pompes, machines à glace, appareils à brassage et autres attachements et servitudes qui s'y trouvent et y appartiennent, situées dans le Quatrième District de cette ville, comme suit, à savoir:

Premièrement—Deux lots ou portions de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Water ou Front ou Public Landing, Tchoupitoulas (anciennement Levée), Neuvième et Harmony, désignés par les Nos 3 et 4, d'après un plan daté du 19 mai 1843, fait par Huph Grant, alors voyer de l'ancienne ville de Lafayette, et attaché à un acte de vente de G. Leroy à L. A. Bernard, passé dans le bureau de John F. Caffery, ancien notaire en cette ville, le 23 février 1860. Ladite portion de terre désignée par le No 3 traversant vingt deux pieds une ligne de face à la rue Water ou Public Landing, vingt et un pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas (anciennement levée) sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot ou portion de terre No 4, sur ledit plan de quatre vingt huit pieds, sept pouces et une ligne et une profondeur sur la ligne de côté les séparant du lot ou portion No 2, sur ledit plan, de quatre vingt deux pieds quatre pouces et trois lignes d'après ledit plan, et ladite portion de terre désignée par le No Quatre, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Water, ou Public Landing, vingt et un pieds, six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, (anciennement Levée) sur une profondeur de quatre vingt six pieds, dix pouces sur la ligne de côté le séparant du lot B. H. sur ledit plan, et une profondeur de quatre vingt huit pieds sept pouces et une ligne sur la ligne de côté le séparant du lot ou portion de terre désigné par le No Trois, sur ledit plan.

Deuxièmement—Un autre certain lot de terre dans le même District et même ilet, désigné par le No Quatre, sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer le 5 janvier 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville, d'après le plan No 23. Ledit lot mesurant vingt-deux pieds sur un demi pouce de face à la rue Front ou Water ou Public Landing, vingt et un pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, quatre vingt dix pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Harmony, et quatre vingt-douze pieds, un pouce et quatre lignes et demie de profondeur sur le côté vers la rue Neuvième tous plus ou moins en mesure américaine.

Ainsi, les droits et titres à toute la dite propriété pourraient avoir droit ou prétendre, comme aussi tous les droits et titres à la batture ou à de futurs accroissements en face de la susdite propriété se trouvant entre la rue Water ou Public Landing et le fleuve Mississippi.

Troisièmement—Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le même district et le même ilet, et désigné comme lot B. D. de l'ilet O, sur le plan original du Faubourg Livaudais, lequel dit lot forme l'angle des rues Tchoupitoulas et Neuvième, et des rues Water et Neuvième, et mesure 43 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, la même façade sur la rue Water, sur à peu près cent pieds de profondeur et de face à la rue Neuvième, et à peu près quatre vingt sept pieds, huit pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, le tout plus ou moins, avec en plus la batture en face dudit lot qui en fait partie et se trouve entre la rue Water et le fleuve Mississippi, et tous les futurs accroissements auxquels il pourrait être sujet.

Quatrièmement—Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et le même ilet, désignés par les Nos un, deux et trois, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 5 janvier 1849, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, alors notaire en cette ville, comme plan No 58. Lesdits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No 1 mesure vingt-et-un pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Neuvième et Harmony, vingt-deux pieds et un demi pouce de face à la rue Front, quatre-vingt-dix-sept pieds cinq pouces et une ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Neuvième, et quatre vingt-quinze pieds sept pouces et sept lignes et demie de profondeur sur le côté touchant le lot No 2. Le lot No 2 mesurant vingt-et-un pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, vingt deux pieds et un demi pouce de face à la rue Front, quatre vingt-quinze pieds sept pouces et sept lignes et demie de profondeur sur la ligne du côté qui touche le lot No 1, et quatre-vingt-treize pieds dix pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté touchant le lot No 3; et le lot No 3 mesurant vingt et un pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Neuvième et Harmony, vingt-deux pieds et un demi pouce de face à la rue Front, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds dix pouces et six lignes sur la ligne du lot No 4, plus ou moins, le tout en mesure américaine, ensemble avec toute la profondeur de plus que lesdits lots pourraient avoir et les droits et titres à toute batture en face desdits lots, se trouvant entre le fleuve Mississippi et la rue Front, et tous futurs accroissements qu'ils ourraient avoir

Cinquièmement—Un morceau ou portion de terre de forme irrégulière, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Harmony, Neuvième et St. Thomas, (anciennement Fulton) ledit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "A" sur le dessin de voierie daté du 2 septembre 1867, et formant le coin des rues Tchoupitoulas et Harmony, et mesurant quatre vingt-quatorze pieds, quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, quatre vingt-huit pieds, deux pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Harmony, soixante-treize pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du morceau ou portion de terre désigné par la lettre B. sur ledit plan, et une profondeur sur le côté en bas plus près de la rue Neuvième comme suit, viz: sur une ligne courant de la rue Tchoupitoulas vers la rue St. Thomas il y a quatre-vingts pieds trois pouces et six lignes, à laquelle profondeur il mesure sur une ligne s'étendant vers la rue Harmony, neuf pieds deux pouces puis sur une ligne courant vers la rue St. Thomas et se reliant à la ligne de côté dudit morceau B 17 pieds six pouces et 5 lignes, tous plus ou moins. Ledit morceau ou portion de terre A, est formé de parties des lots de terre Nos Quatre et Cinq, de l'ilet No neuf, originairement acheté par feu Samuel Boal, de Samuel Wilson, par acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire de cette ville daté du 6 décembre 1856

Toutes propriétés de l'ancienne Lafayette Brewing Company, achetées par la New Orleans Brewing Association par achat de l'ancienne Lafayette Brewing Company d'après acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire de cette ville, le 31 mai 1890.

Les bâtisses comprennent la Brasserie une bâtisse en briques à 4 étages, le "cold storage" et cave à bière; aussi une bâtisse en briques à 4 étages, un bureau de 2 étages, une bâtisse à deux étages contenant deux machines à glace, et des machines, chambre des bouilloires contenant 2 bouilloires, aussi lavoir et hangar d'expédition, 2 entrées pour wagons, une sur la rue Water, l'autre sur la rue Tchoupitoulas. Les bâtisses principales font face à la rue Tchoupitoulas et sont substantiellement bâties et d'un dessin très décoratif.

Le lot désigné comme étant l'ilet contigu borné par les rues Tchoupitoulas, Harmony, Neuvième et St-Thomas, et ayant une façade de 88' 2" 4''' sur la rue Harmony et 94' 4" 4''' sur la rue Tchoupitoulas, contient une grande écurie en briques à 2 étages avec une bonne cour. L'étable contient 34 stalles et un grand magasin pour fourrage, au 2me étage.

3

Usine de la Brasserie Louisiana.

L'usine complète et la propriété de l'ancienne Compagnie de la Brasserie Louisiana, comprenant la propriété ci après décrite, avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui s'y trouvent ou y appartiennent en quelque sorte, comprenant les machines, bouilloires pompes, machines à glace, appareil à brassage et autres attachements et servitudes qui s'y trouvent ou y appartiennent, avec les exceptions ci-après mentionnées, situées dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson (anciennement rue Jackson), Tchoupitoulas, Rousseau et Phillip, à savoir—

Premièrement—Cinq certains lot de terre désignés par les Nos un, deux, trois, quatre et cinq, d'après un plan dessiné par Harrison, le 23 février 1844, déposé en l'étude de D. Hermann, ancien notaire, ledit lot mesurant plus ou moins, comme suit; Lot No 1, mesurant 22 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, même largeur dans le fond sur la ligne le séparant du lot No 6, cent quinze pieds deux pouces trois et un-dixième de ligne de profondeur sur un côté et cent sept pieds onze pouces deux-tiers sur la ligne du lot 2. Le lot No 2 mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Tchoupitoulas, cent sept pieds onze pouces deux-tiers sur la ligne du lot No 1, et cent dix pieds neuf pouces et demi sur la ligne du lot No 3. Le lot No 3 mesure vingt deux pieds de face à la rue Tchoupitoulas, cent dix pieds, neuf pouces et demi sur la ligne du lot No 2, et cent treize pieds sept pouces sur la ligne du lot No 4. Le lot No 4 mesure vingt deux pieds de face à la rue Tchoupitoulas, quatre vingt dix pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Harmony, et quatre vingt-douze pieds, un pouce et quatre lignes et demie de profondeur sur le côté vers la rue Neuvième tous plus ou moins en mesure américaine.

Ainsi, les droits et titres à toute la dite propriété pourraient avoir droit ou prétendre, comme aussi tous les droits et titres à la batture ou à de futurs accroissements en face de la susdite propriété se trouvant entre la rue Water ou Public Landing et le fleuve Mississippi.

Troisièmement—Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le même district et le même ilet, et désigné comme lot B. D. de l'ilet O, sur le plan original du Faubourg Livaudais, lequel dit lot forme l'angle des rues Tchoupitoulas et Neuvième, et des rues Water et Neuvième, et mesure 43 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, la même façade sur la rue Water, sur à peu près cent pieds de profondeur et de face à la rue Neuvième, et à peu près quatre vingt sept pieds, huit pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, le tout plus ou moins, avec en plus la batture en face dudit lot qui en fait partie et se trouve entre la rue Water et le fleuve Mississippi, et tous les futurs accroissements auxquels il pourrait être sujet.

Quatrièmement—Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et le même ilet, désignés par les Nos un, deux et trois, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 5 janvier 1849, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, alors notaire en cette ville, comme plan No 58. Lesdits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No 1 mesure vingt-et-un pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Neuvième et Harmony, vingt-deux pieds et un demi pouce de face à la rue Front, quatre-vingt-dix-sept pieds cinq pouces et une ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Neuvième, et quatre vingt-quinze pieds sept pouces et sept lignes et demie de profondeur sur le côté touchant le lot No 2. Le lot No 2 mesurant vingt-et-un pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, vingt deux pieds et un demi pouce de face à la rue Front, quatre vingt-quinze pieds sept pouces et sept lignes et demie de profondeur sur la ligne du côté qui touche le lot No 1, et quatre-vingt-treize pieds dix pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté touchant le lot No 3; et le lot No 3 mesurant vingt et un pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Neuvième et Harmony, vingt-deux pieds et un demi pouce de face à la rue Front, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds dix pouces et six lignes sur la ligne du lot No 4, plus ou moins, le tout en mesure américaine, ensemble avec toute la profondeur de plus que lesdits lots pourraient avoir et les droits et titres à toute batture en face desdits lots, se trouvant entre le fleuve Mississippi et la rue Front, et tous futurs accroissements qu'ils ourraient avoir

Cinquièmement—Un morceau ou portion de terre de forme irrégulière, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Harmony, Neuvième et St. Thomas, (anciennement Fulton) ledit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "A" sur le dessin de voierie daté du 2 septembre 1867, et formant le coin des rues Tchoupitoulas et Harmony, et mesurant quatre vingt-quatorze pieds, quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, quatre vingt-huit pieds, deux pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Harmony, soixante-treize pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du morceau ou portion de terre désigné par la lettre B. sur ledit plan, et une profondeur sur le côté en bas plus près de la rue Neuvième comme suit, viz: sur une ligne courant de la rue Tchoupitoulas vers la rue St. Thomas il y a quatre-vingts pieds trois pouces et six lignes, à laquelle profondeur il mesure sur une ligne s'étendant vers la rue Harmony, neuf pieds deux pouces puis sur une ligne courant vers la rue St. Thomas et se reliant à la ligne de côté dudit morceau B 17 pieds six pouces et 5 lignes, tous plus ou moins. Ledit morceau ou portion de terre A, est formé de parties des lots de terre Nos Quatre et Cinq, de l'ilet No neuf, originairement acheté par feu Samuel Boal, de Samuel Wilson, par acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire de cette ville daté du 6 décembre 1856

Toutes propriétés de l'ancienne Lafayette Brewing Company, achetées par la New Orleans Brewing Association par achat de l'ancienne Lafayette Brewing Company d'après acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire de cette ville, le 31 mai 1890.

Les bâtisses comprennent la Brasserie une bâtisse en briques à 4 étages, le "cold storage" et cave à bière; aussi une bâtisse en briques à 4 étages, un bureau de 2 étages, une bâtisse à deux étages contenant deux machines à glace, et des machines, chambre des bouilloires contenant 2 bouilloires, aussi lavoir et hangar d'expédition, 2 entrées pour wagons, une sur la rue Water, l'autre sur la rue Tchoupitoulas. Les bâtisses principales font face à la rue Tchoupitoulas et sont substantiellement bâties et d'un dessin très décoratif.

Le lot désigné comme étant l'ilet contigu borné par les rues Tchoupitoulas, Harmony, Neuvième et St-Thomas, et ayant une façade de 88' 2" 4''' sur la rue Harmony et 94' 4" 4''' sur la rue Tchoupitoulas, contient une grande écurie en briques à 2 étages avec une bonne cour. L'étable contient 34 stalles et un grand magasin pour fourrage, au 2me étage.

4

Usine de la Brasserie Pélican.

L'usine complète et la propriété de ladite Branche Pélican, comprenant la propriété ci-après décrite, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies, privilèges et servitudes qui s'y trouvent ou y appartiennent en quelque sorte, comprenant les machines, bouilloires, pompes, machines à glace appareil à brassage et autres attachements et servitudes qui s'y trouvent et y appartiennent, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues North Peters, Chartres, Clouet et Lamanade, et désignées comme suit:

Premièrement—Quatre certains lots de terre désignés par les Nos un, deux, trois et quatre, d'après le plan tiré le 27 février 1867 par De Armas, voyer, et attaché à l'acte passé pardevant Octave De Armas, ancien notaire de cette ville, le 30 septembre 1867. Les lots Nos un et deux mesurant chacun trente-deux pieds onze pouces et une ligne et demie de face à la rue North Peters sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds un pouce et cinq lignes sur cent soixante et un pieds, un pouce et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Et les lots Nos trois et quatre touchant les lots Nos un et deux au fond et mesurant chacun trente-deux pieds onze pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Deuxième — Un autre lot de terre dans le même district et le même ilet, désigné par le No Deux sur un plan tracé par Joseph Pilié, voyer, le 26 mars 1831 et déposé au bureau de Joseph Lisbony, ancien notaire, comme plan No Neuf dans le livre de plans de Thos. Seghers, aussi ancien notaire ledit lot ayant en mesure américaine cinquante six pieds, deux pouces de face à la rue Nord Peters, sur une profondeur de trois cent trois pieds d'un côté, et de trois cent un pieds et un pouce de l'autre côté, avec une largeur de cinquante six pieds au fond, ledit lot ayant droit de batture et—

Troisièmement.—Un autre lot de terre dans le même district et le même ilet, mesurant, mesure américaine, cinquante-six pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de vingt neuf pieds, onze pouces et étant désigné comme Lot No 14, sur le plan dressé par Joseph Pilié, le 2 avril 1837, et déposé dans le bureau du dit Jos Lisbony, ancien notaire, d'après le plan No 36 de son livre de plans.

Toutes ces propriétés, acquises par ladite New Orleans Brewing Association, qui les a achetées de l'ancienne Pelican Brewing Association, par deux actes distincts passés pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, à la date du 21 mai, A. D. 1890.

Installations pour distiller l'eau et faire la glace—Sur lesdits lots—Une installation pour distiller l'eau et fabriquer de la glace, érigée par la Delavergne Refrigerating Company, consistant en Bacs et Réservoirs à glace, 8 ammonias Réfrigérateurs Brine, conduits à ammoniaque, Agitateur de Rotation et de Transmission appareils pour hisser à la main, Traveling Cranes, Condensateurs et Filtres, et autres attachements et servitudes qui s'y trouvent ou y appartiennent.

Les améliorations consistent en la brasserie, une cave substantielle bâtisse en briques à 4 étages, contenant les brew works et machines et toutes les machines nécessaires, le cold storage et les caves, une bâtisse en briques à 4 étages, une bâtisse en briques contenant la manufacture de glace et les autres bâtisses consistant en chambre pour bouilloire (avec 4 bouilloires) chambre à lavage, bureau, grande écurie en briques hangars pour wagons, etc., entré à pour wagons sur deux rues.

La Brasserie Pélican est installée avec hydrant, électricité, manufacture de glace et toutes les machines nécessaires, et a une capacité de 30,000 barils par an. Les bâtisses sont toutes substantiellement construites, contenant tout ce qu'il faut à une manufacture complète.

5

Usine de la Branche Southern.

L'usine complète et la propriété de l'ancienne Southern Brewing Company comprenant les propriétés foncières ci après décrites, avec les bâtisses et autres améliorations, droits voies, privilèges et servitudes qui s'y trouvent ou y appartiennent en quelque sorte, comprenant les machines bouilloires pompes, machines à glace, appareil de brassage et attachements et servitudes qui s'y trouvent ou y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Robertson, Villeré et St Louis, à savoir:

Premièrement—Quatre certains lots ou portions de terre décrits comme suit, à savoir:

Quatre grands camions.

Trois machines à remplissage, une machine à marquer les bouchons.

Une meule.

Une machine pour sécher le liège.

Une Wire Loop Machine.

Trois machines à vapeur pour boucher les bouteilles.

Une machine P. S. S. pour boucher les bouteilles.

Une "Champagne Shaw Machine".

Trois machines à brosses doubles.

Quatre-vingt-cinq Trucks pour les bouteilles et le Lavoir.

Dix réservoirs à vapeur.

Un tuyau de cent pieds.

Premièrement — Les améliorations consistent; 1o La brasserie, une bâtisse en briques à 4 étages contenant les articles de brasserie et la machine et des machines; 2o Le cold storage et caves à bière, aussi une bâtisse en briques à quatre étages: 3o La bâtisse pour la bouilloire, (contenant 4 bouilloires construites en acier); les autres améliorations consistent en chambre à remplissage, chambre à lavage; tonnellerie, hangars pour wagons et une grande écurie en briques à 1 1/2 étage avec environ 60 stalles, très grande cour avec entrée pour wagons sur la rue Philip et l'avenue Jackson, aussi tourniquet pour chemin de fer courant dans la cour de la rue Philip. Les bâtisses principales de cette brasserie font face à la rue Jackson et sont substantielles et d'un dessin décoratif. La brasserie est complètement installée avec toutes les choses requises, et a son propre machine électrique pour l'éclairage, hydrant et réfrigérateur, (deux machines à glace de 50 tonnes), la capacité de la brasserie est de 150,000 bls par an.

Deuxièmement— Les améliorations désignées comme la La Brewing Bottling Works consistent en une très vaste et substantielle bâtisse en briques à un étage, avec toiture construite en acier, recouverte avec fer galvanisé et contenant toute la machinerie, etc., pour mettre la bière en bouteilles. Cette bâtisse fait face à la rue Tchoupitoulas et à l'avenue Jackson.

Troisièmement— Les améliorations sur les deux lots décrits comme étant dans l'ilet contigu borné par la rue Tchoupitoulas, l'avenue Jackson, les rue Philip et Water et s'étendant au travers dudit ilet à une profondeur de 55' 0" et faisant face aux deux rues Water et Tchoupitoulas; avec une façade de 42' 10" sur chacune des rues consistent en une bâtisse en briques à un étage servant comme entrepôt pour les Bottling Works et dessus décrite, et connue par les numéros municipaux 2212-14 rue Tchoupitoulas.

—

6

Usine de la Brasserie Weckerling.

L'usine entière et la propriété de l'ancienne compagnie de la Brasserie Weckerling, comprenant les propriétés foncières ci-après décrites, avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges et servitudes qui s'y trouvent ou y appartiennent en quelque sorte, y compris les machines, bouilloires, pompes, machines à glace, appareil à brassage et tous les attachements et servitudes qui s'y trouvent ou y appartiennent situées dans le Premier District de cette ville, comme suit, à savoir.

Premièrement—Un certain lot de terre dans le Premier district de cette ville, au coin nord-ouest de la rue Magasin et de la rue Delord, dans l'ilet borné par lesdites rues Camp et St-Joseph, mesurant soixante-huit pieds cinq pouces et trois lignes sur la rue Magasin, sur une profondeur d'environ cent vingt trois pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Delord, la façade et la profondeur étant de mesure américaine, et les droits et titres à une allée faisant face à la rue Delord, au fond de, et touchant le dit lot, laquelle allée a une façade de quatre pieds sur la rue Delord, s'étendant au fond jusqu'à la ligne extérieure de la propriété maintenant ou dernièrement appartenant à J. A. Maybin, touchant le lot de terre sus décrit, ayant à peu près soixante neuf pieds, cinq pouces et trois lignes de profondeur de la rue Delord, la façade aussi bien que la profondeur, en mesure américaine, aussi une certaine ligne ou portion de terre située dans le même ilet que la propriété sus décrite, mesurant six pouces et demi de face à la rue Magasin sur une profondeur de quarante-huit pieds entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et le même ilet, mesurant vingt-quatre pieds trois pouces de face à la rue Magasins, commençant avec soixante-neuf pieds huit pouces du coin des rues Magasins et Delord, sur cent vingt trois pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Troisièmement—Deux certains lots de terre situés dans le même district et le même ilet, mesurant chacun, d'après un plan par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 16 mars 1878, attaché à un acte de vente de Edward W. C. Maybin et autres, à J. J. Weckerling, passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, le 29 mars 1878. Vingt-quatre pieds trois pouces de face à ladite rue des Magasins, sur cent-vingt-trois pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles à une allée au fond, large de quatre pieds.

Quatrièmement — Un certain lot de terre situé dans le même district et le même ilet, désigné par le No 11 sur un plan tiré par Chas F. Zimpel, ancien député voyer, et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire de cette ville, et mesurant, mesure américaine, vingt-et-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Delord sur une profondeur de cent quarante neuf pieds deux pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Avec droit d'usage et d'occupation d'une allée de quatre pieds de la largeur, ouvrant sur la rue Delord et s'étendant sur la ligne du fond de la dite propriété et appartenant à celle ci ainsi bien qu'aux autres propriétés qui l'entourent

Cinquièmement—Trois certains lots de terre situés dans la Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Camp, Poeyfarré et Magasins, désignés comme lots Nos douze treize et dix-huit, sur un plan de E. Gotthelf, arpenteur, daté du 26 mars 1849, attaché à un acte passé pardevant A. Chiapella, ancien notaire de cette ville, lesdits lots mesurant, mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 12, mesure vingt deux pieds de face à la rue Poeyfarré sur cent vingt-quatre pieds quatre pouces et une ligne de profondeur; le lot No 13 mesure vingt-deux pieds de face à la rue Poeyfarré sur cent vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes de profondeur, et le lot No 18 mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Delord sur cent vingt-quatre pieds quatre pouces et une ligne de profondeur.

Toute cette propriété a été achetée par la dite New Orleans Brewing Association de l'ancienne Weckerling Brewing Company d'après actes distincts passés pardevant le dit Joseph D. Taylor, notaire de cette ville, le trente-et-un mai A. D. 1890.

Les améliorations consistent: de la brasserie, une spendide substantielle et jolie bâtisse en briques à quatre étages, le cold storage et cave à bière, une grande bâtisse en briques à 5 étages, la machine et la chambre à machines, une bâtisse en briques à deux étages et les autres améliorations sont: une bâtisse en briques à 2 étages pour bureaux; la chambre pour bouilloire (contenant 4 bouilloires d'une construction en acier, la chambre à lavage, aussi construite en acier, hangar pour expédition, cooler etc., 2 entrées pour wagons une sur l'avenue Howard, et une sur la rue Magasin; le tout équippé avec les machines les plus modernes et dépendances pour faire marcher une manufacture de première classe avec une capacité de 45,000 bbls par an, et ayant sa propre électricité pour son éclairage, eau bon puits artésien.

Les écuries, etc., sont situées sur les trois lots décrits dans l'ilet contigu ci-dessus et borné par l'avenue Howard les rues Camp, Magasins et Poeyfarré, ladite portion de terre s'étend au travers de l'ilet à une profondeur de 248' 8" 2''' avec une façade de 52' sur la rue Poeyfarré, et 25' 0" de face sur l'avenue Howard. La bâtisse qui s'y trouve est une bâtisse en briques à 2 étages avec stalles et installations pour environ 50 chevaux avec remise-de-chaussée, et entrepôt, et emmagasinage pour le fourrage au 2ème étage. La bâtisse est connue sur le numéro municipal 524 avenue Howard.

7

Autres Propriétés Foncières.

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant l'ancien numéro municipal 47 de la rue Conti comprenant aussi l'installation de buvette et les étagères et comptoirs, situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Conti, Passage de la Bourse Chartres et St Louis, formant le coin des rues Conti et Passage de la Bourse et mesurant plus ou moins 17 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur et une façade sur le Passage de la Bourse de 55 pieds.

Etant la même propriété que l'Association de la Brasserie New Orleans a achetée à une vente publique faite par Charles W. Drawn, autrefois shérif civil de cette paroisse en vertu d'un writ de saisie et de vente à lui adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans par suite du procès de John T. Hardie et autres vs Philip Thompson, No 31,523 du dossier de ladite Cour le tout constaté maintenant à l'acte du shérif, daté du 23 mai 1891 et enregistré au mesne des transferts de cette ville livre 140 folio 25, aussi enregistré C. O. Bk. 7, folios 222, 223 et 224.

Les améliorations consistent en une substantielle bâtisse en briques à trois étages connue comme la Philippine Saloon, ensemble avec toutes les installations et meubles, etc., nécessaires pour faire marcher les affaires d'une buvette de première classe.

8

Deuxièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Soraparu, Philip et Rousseau, désigné par le No vingt et un, sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de la ville de Lafayette, daté du 2 février 1844, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire de la Paroisse Jefferson. Une et mesurant trente deux pieds dix pouces sept lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur cent huit pieds quatre pouces deux lignes de profondeur sur la ligne du lot No vingt deux, et cent douze pieds, trois pouces cinq lignes de profondeur sur la ligne du lot No vingt, et trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur au fond le lot sus décrit No vingt et un fait partie des lots originaux Nos 21 et 22, sur le plan du Faubourg Livaudais.

Toute cette propriété a été acquise par la dite New Orleans Brewing Association de l'ancienne Southern Brewing Company, d'après un acte passé pardevant ledit Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 31 mai, A. D. 1890.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques cimentées à deux étages, la façade contenant un rez-de-chaussée, grand vestibule, magasin, et dans le fond grande chambre, pour la glace et écurie à deux étages, au premier étage sont cinq chambres louées, vestibule et grand vestibule pour l'escalier, citerne, etc.

9

Propriétés du Southern Park

Troisièmement—Une étendue de terre de forme irregulière, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située sur la rive gauche du Bayou St Jean, au fond de cette ville, s'élargissant dans le fond et mesurant deux arpents vingt-neuf pieds sur ledit Bayou St Jean, sur dix arpents quatorze toises de profondeur, bornée par les terrains de F. D. Hémécourt Alipuente et Mccarty, ayant trente quatre arpents de superficie, moins ce qui suit—

"A" Un certain lot ou portion de terre dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné comme ilet 473, borné par les rues Toulouse, Génois, St Pierre, Clark et par ledit Canal; ledit morceau de terre étant mieux décrit comme commençant à un point de la ligne de la rue St Pierre sur ledit ilet à 35 pieds de ce coin Nord Est; alors s'étendant dans la direction ouest de 140 pieds, à une distance de 95 pieds et 6 pouces Sud, 64 degrés à l'Est de la ligne du Nord dudit carré; alors s'étendant au Sud jusqu'à 84 degrés à l'Est, 104 pieds 8 pouces et 7 lignes à un point éloigné dudit canal de 48 pieds; puis allant parallèlement à la première ligne décrite à la ligne Ouest de ladite rue St Pierre, une distance de 83 pieds 4 pouces, puis le long de la ligne Ouest de la rue St Pierre jusqu'au point de départ.

"B." Une certaine autre portion ou morceau de terre dans ledit Second District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné comme 472, borné par les rues St-Pierre, Génois, et par ledit canal, plus entièrement décrit, comme commençant à une distance de 17 pieds et un pouce sud du coin dudit des rues Génois et St-Pierre sur la ligne Est de ladite rue St-Pierre; alors allant dans une direction Sud le long de ladite ligne de ladite rue St-Pierre, une distance de 104 pieds quatre pouces et deux lignes à une distance de 45 pieds dudit canal sur la ligne Est dudit ilet, 84 pieds 11 pouces au coin nord-est dudit ilet; alors dans la direction ouest, le long de la ligne du nord dudit ilet, 60 pieds 2 pouces et 0 lignes à un point 74 pieds Est du coin Nord-